ORIGINAL

COMITE SYNDICAL

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Budget Annexe
Exploitation des ouvrages

M 4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Année 2014

Poste comptable

Paierie de la Région Centre

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
14 MAR. 2014
S.G.A.R.

№ 0362

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

COLLECTIVITES MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

REGIONS

Auvergne
Bourgogne
Centre
Languedoc-Roussillon
Limousin
Pays de la Loire
Rhône-Alpes

DEPARTEMENTS

Allier
Ardèche
Cher
Creuse
Haute-Loire
Indre-et-Loire
Loir-et-Cher
Loire
Loire-Atlantique
Loiret
Lozère
Maine-et-Loire
Nièvre
Puy-de-Dôme
Saône-et-Loire
Haute-Vienne

VILLES ET AGGLOMERATIONS

Angers Loire métropole
Blois
Bourges
Châteauroux
Clermont Communauté
Joué-Lès-Tours
Limoges
Montluçon
Communauté d'agglomération de Nevers
Orléans
Grand Roanne Agglomération
Saumur Loire développement
Saint-Nazaire
Tours
Vichy
Vierzon
Saint Etienne Métropole
Nantes métropole

SICALA

Allier
Cher
Indre-et-Loire
Loir-et-Cher
Loiret
Maine et Loire
Nièvre
Saône et Loire

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par préteur		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
	A3.2 - Etalement des provisions	X	
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
	B1.2 Calcul du ration d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.5 - Etat descontrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N	X	
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N	X	
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L' Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).
(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	427 013,24	
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	285 500,11	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		712 513,35
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	712 513,35	712 513,35

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	115 175,38	1 316 904,01
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	570 820,08	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 001 141,10	370 232,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 687 136,56	1 687 136,56

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 399 649,91	2 399 649,91

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	2 255 000,00	239 076,72	153 500,00	153 500,00	392 576,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	669 965,00				
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	509 149,00				
Total des dépenses des services		3 434 114,00	239 076,72	153 500,00	153 500,00	392 576,72
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles		46 423,39	10 000,00	10 000,00	56 423,39
68	Dotations aux provisions (4)	131 763,00		148 337,86	148 337,86	148 337,86
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues	163 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 729 377,00	285 500,11	311 837,86	311 837,86	597 337,97
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	1 199 000,00		-211 971,62	-211 971,62	-211 971,62
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*			327 147,00	327 147,00	327 147,00
043	*Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(6)*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 199 000,00		115 175,38	115 175,38	115 175,38
TOTAL		4 928 377,00	285 500,11	427 013,24	427 013,24	712 513,35
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES						712 513,35

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	3 972 858,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	955 519,00				
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		4 928 377,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		4 928 377,00				
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		4 928 377,00				
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						712 513,35
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES						712 513,35

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	115 175,38

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté
20	Immobilisations incorporelles	29 500,00	57 830,51	20 096,99	20 096,99	77 927,50
21	Immobilisations corporelles	142 500,00	317 014,86	402 078,39	402 078,39	719 093,25
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 027 000,00	195 974,71	-307 000,00	-307 000,00	-111 025,29
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		1 199 000,00	570 820,08	115 175,38	115 175,38	685 995,46
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 199 000,00	570 820,08	115 175,38	115 175,38	685 995,46
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*					
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 199 000,00	570 820,08	115 175,38	115 175,38	685 995,46
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 001 141,10
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES						1 687 136,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement						
10	Dot.,fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)			1 201 728,63	1 201 728,63	1 201 728,63
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières				1 201 728,63	1 201 728,63	1 201 728,63
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles d'investissement				1 201 728,63	1 201 728,63	1 201 728,63
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	1 199 000,00		-211 971,62	-211 971,62	-211 971,62
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*			327 147,00	327 147,00	327 147,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 199 000,00		115 175,38	115 175,38	115 175,38
TOTAL		1 199 000,00		1 316 904,01	1 316 904,01	1 316 904,01
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						370 232,55
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES						1 687 136,56

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	115 175,38

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	392 576,72		392 576,72
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variations de stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	56 423,39		56 423,39
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	148 337,86	327 147,00	475 484,86
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*		-211 971,62	-211 971,62
	Dépenses d'exploitation - Total	**597 337,97**	**115 175,38**	**712 513,35**
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			712 513,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	77 927,50		77 927,50
21	Immobilisations corporelles (6)	719 093,25		719 093,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	-111 025,29		-111 025,29
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciation des immobilisations*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	**685 995,46**		**685 995,46**
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			1 001 141,10
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 687 136,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
72	*Production immobilisée*			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	712 513,35

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 513,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*		327 147,00	327 147,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*		-211 971,62	-211 971,62
	Recettes d'investissement - Total		115 175,38	115 175,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	370 232,55

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	1 201 728,63

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 687 136,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7)Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 255 000,00	153 500,00	153 500,00
6061	Fournitures non stockables	143 000,00		
6064	Fournitures administratives	1 300,00		
6066	Carburants	8 500,00		
611	Sous-traitance générale	1 149 700,00	63 500,00	63 500,00
6137	Redevances, droits passage, servitudes	30 000,00		
6152	Entretien sur biens immobiliers	13 000,00		
61551	Matériel roulant	1 500,00		
6156	Entretien maintenance	61 500,00		
6168	Autres	92 000,00		
617	Études et recherches	70 000,00		
618	Divers	6 000,00		
6231	Annonces et insertions	6 000,00		
6238	Divers	6 000,00		
6251	Voyages et déplacements	3 500,00		
6256	Missions	2 000,00		
6257	Réceptions	3 500,00		
6262	Frais de télécommunications	63 500,00		
6288	Autres	3 000,00		
63512	Taxes foncières	591 000,00		
6358	Autres droits		90 000,00	90 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	669 965,00		
6218	Autre personnel extérieur	114 900,00		
6411	Salaires, appointemts, commissions base	448 175,00		
6451	Cotisations à l'urssaf	106 890,00		
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	509 149,00		
658	Charges diverses de gestion courante	509 149,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 434 114,00	153 500,00	153 500,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)	131 763,00	148 337,86	148 337,86
6815	Dotation prov. risques & charges exploit	131 763,00	148 337,86	148 337,86
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)	163 500,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 729 377,00	311 837,86	311 837,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 199 000,00*	*-211 971,62*	*-211 971,62*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)*		*327 147,00*	*327 147,00*
6811	*Dotation amort. sur immobilisations*		327 147,00	327 147,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 199 000,00	115 175,38	115 175,38
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*1 199 000,00*	*115 175,38*	*115 175,38*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	4 928 377,00	427 013,24	427 013,24
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			285 500,11
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			712 513,35

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	3 972 858,00		
706	Prestations de services	3 842 858,00		
7088	Autres produits d'activités annexes	130 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	955 519,00		
74	Subventions d'exploitation	955 519,00		
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		4 928 377,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 928 377,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)*			
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	4 928 377,00		
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			712 513,35
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			712 513,35

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	29 500,00	20 096,99	20 096,99
2051	Concessions et droits similires	29 500,00	20 096,99	20 096,99
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	142 500,00	402 078,39	402 078,39
2131	Bâtiments	20 000,00		
2157	Agencemts et aménagemts du matériel	119 000,00	400 714,17	400 714,17
2183	Matériel de bureau et matériel inform.	3 500,00	1 364,22	1 364,22
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	1 027 000,00	-307 000,00	-307 000,00
2315	Installations, mat. et outil. techniques	1 027 000,00	-307 000,00	-307 000,00
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	1 199 000,00	115 175,38	115 175,38
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 199 000,00	115 175,38	115 175,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)*			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	*Opérations patrimoniales (9)*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 199 000,00	115 175,38	115 175,38
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			570 820,08
			+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			1 001 141,10
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 687 136,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 201 728,63	1 201 728,63
1068	Autres réserves		1 201 728,63	1 201 728,63
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières			1 201 728,63	1 201 728,63
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES			1 201 728,63	1 201 728,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 199 000,00*	*-211 971,62*	*-211 971,62*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)*		*327 147,00*	*327 147,00*
2805	*Concessions et droits similaires*		*23 164,88*	*23 164,88*
28131	*Bâtiments*		*1 737,00*	*1 737,00*
28135	*Installations générales*		*12 132,00*	*12 132,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*		*4 579,45*	*4 579,45*
28157	*Agencemts et aménagemts du matériel*		*268 453,15*	*268 453,15*
28181	*Installations, agencemts & aménagemts*		*12 001,00*	*12 001,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel inform.*		*4 032,32*	*4 032,32*
28184	*Mobilier*		*1 047,20*	*1 047,20*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION	*1 199 000,00*	*115 175,38*	*115 175,38*
041	*Opérations patrimoniales (8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 199 000,00*	*115 175,38*	*115 175,38*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 199 000,00	1 316 904,01	1 316 904,01
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			370 232,55
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 687 136,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détial du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.		Néant			
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Emprunts et dettes assimilées	Néant	
21	Emprunts et dettes assimilées		
22	Emprunts et dettes assimilées		
23	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.1 A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organisme de droit privé Caisses de Crédit Agricole Caisse des Dépôts et Consignations Caisses d'Epargne/Crédit Foncier Dexia Crédit Local Société Générale BNP NATEXIS - Banques Populaires Crédit mutuel - CIC Organismes d'assurance (3)		Néant			
Auprès des organisme de droit public (3)					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
			Néant				
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.
(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.
(3) Empruns dont le passage d'un type d' indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.
(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).
(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente
Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;
(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	Néant		
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
									Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en(7) intérêts	en capital	
	Année	Profil																
TOTAL GENERAL																		
163 Emprunts obligataires																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
...																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																		
1641 Emprunts en euros (8)																		
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
16441 Opérations afférentes à l'emprunt																		
165 Dépôts et cautionnements reçus																		
Total des dépôts et cautionnements reçus					Néant													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
168 Autres emprunts et dettes assimilées																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	(6) Taux actuariel	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en(8) intérêts	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																		
Total des dépense au c/ 166 Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		
Total des recettes au c/166 Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		

Néant

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées
(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel , X pour autre à préciser
(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle
(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables
(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)
(6) Taux annuel, tous frais compris
(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER CREDITS DE TRESORERIE	A1.6 A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
				Néant					
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.
(2) Produits comptabliisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie			Néant			
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.8

REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	Nombre de produits	*Nombre de produits*	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros

Néant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Duréee	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires Provision spéciale de réévalution Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques		Néant				
Dépréciations (2)						
- des immobilisations - des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	148 337,86		3 871 978,9	4 020 316,7		4 020 316,7
Provisions pour litiges Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques	148 337,86		3 871 978,87	4 020 316,7		4 020 316,7
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises - des comptes de tiers - des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	148 337,86		3 871 978,9	4 020 316,7		4 020 316,7
TOTAL GENERAL	148 337,86		3 871 978,87	4 020 316,73	.0	4 020 316,73

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D					
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C					
16	Emprunts et dettes assimilées (A)				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Néant

Transferts entre sections = C+ D					
	Reprises sur autofinancement antérieur © (1)				
	Charges transférées (D) = E + F + G (1)				
	Travaux en régie (E)				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)				
	Stocks et en-cours (G)				

Néant

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applique par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de				
16449	trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

Néant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		1 199 000,00		-211 971,62	989 757,01
Ressources propres externes (a)					1 201 728,63
1068	Autres réserves				1 201 728,63
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)					
021	*Virement de la section de fonctionnement (d)*	1 199 000,00		-211 971,62	-211 971,62

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	989 757,01	370 232,55	1 201 728,63	2 561 718,19

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	
Recettes financières (V)	V	2 561 718,19
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5)	+2 561 718,19
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI - c/2763 - D (5)	+2 561 718,19
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001)	2 561 718,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser
(4) Hors comptes 10229,10259 et 1068.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 rt c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractèrere général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et paticipations	
	Néant				
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

	Néant				
023	*Virement à la section d'investissement*				

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.
Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particp.		26	Particip. et créances rattachées à des particp.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
041	*Opérations patrimoniales*		*041*	*Opérations patrimoniales*	
			021	*Virement de la section d'exploitation*	

Néant

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
			Néant				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
			Néant			- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	*Travaux realises par le personnel deu mandataire (contrepartie 791)*				040	*- Financement par le service (contrepartie 6742)*			
					041	*- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)*			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées
Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractes par des collectivités ou des établissements publics																		
							Néant											
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																		

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel , X pour autres à préciser.
(2) indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
(3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.
(4) indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.
(7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio del'article L.2252-1 du CGCT	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanteis à échoir dans l'exercice (1) + Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de G13 (1)		
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2) - Provisions pour garanties d'emprunts		
TOTAL		

Néant

(1) Hors opérations visées par l'article L.2552-1 du CGCT.
(2) Cf; définition de l'article D; 1511-30 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			Néant		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS recus	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

Néant

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rénumération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

Néant

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							

Néant

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

d'origine		émetteur	en années		capital à l'origine	capital 1/1/N	au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises							

Néant

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)
	Néant						

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)
		Néant					

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/N	C1.2
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		1,9	1,9	
Attaché	A	0,5	0,5	
Rédacteur	B	0,5	0,5	
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,9	0,9	
TECHNIQUE (2)		6,8	6,8	
Ingénieur en chef de classe normale	A	0,4	0,4	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	
Technicien principal de 2nde classe	B	1,4	1,4	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
TOTAL GENERAL		8,7	8,7	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
Ingénieur	A	TECH	458
Technicien principal de seconde classe (1,4)	B	TECH	444
Attaché (0,5)	A	ADM	588
Rédacteur (0,5)	B	ADM	393
TOTAL GENERAL	3,4	3,4	

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
Néant			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivié de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

- LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

uments financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute
ersonne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)		Néant		
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...
et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

Etablissement Public Loire : Budget annexe exploitation des ouvrages Paierie régionale de la région Centre	Budget supplémentaire 2014

Arrêté - signatures

Présenté par le Président du Comité Syndical.
A Orléans , le 12 mars 2014

Nombre de membres en exercice		74
Nombre de membres présents ou représentés		38
Nombre de suffrages exprimés		38
VOTE :	Contre :	
	Pour :	38
	Abstentions :	
Date de convocation. :		

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire
A Orléans , le 12 mars 2014

Les membres du Comité Syndical

ALEXANDRE Jacques	
ANTOINE Jean Pierre	
AUCOUTURIER-VAUGELADE Sylvie	
BACCOT Philomène	
BARLE Christian	
BEIGNET Alain	
BERNARD Paul	
BERTIER Jean	
BERTRAND Daniel	
BIGOT Joël	
BOIT Georges	
BORDAT Georges	
BOURDY Patrick	
CHAPAVEIRE André	
CHARRIER Jean	
CHARTIER Michel	
CHASSAIGNE André	
~~CHEVALIER Roger~~ CHAUASSIEUX. R	
CHEZEAUD Jean-Henri	
COINTEPAS François	
COUTURIER Christian	
CROZET Dominique	
DAMIENS Jean-BERNARD	
DANIEL Jean	
DEGUET Gilles	
DELAPORTE Blandine	
DOLIGE Eric S/o MALBO G	
DOUGE Christophe	
DOYEN Bernard	
DRIEUX Jean-Pierre	
DUGLERY Daniel	
DUTOUR Alain	
FAGES Michel	
FAUCHER Jean-Jacques	

FLEURY Delphine	
FREGEAI Vincent	
GERMAIN Jean	
GIORDANO Jean-Baptiste	
GRICOURT Marc	
GROUARD Serge	
GUERINEAU Jean-Michel	
GUILLON Jacky	
(suppléant Loiret)	
JANSSENS Jean-Marie	
JOUBERT Michel	
JOULAIN Yves	
LAURENDON Alain	
LE SCORNET Jean-Pierre	
LE THILY Jacques	
LEFEBVRE André	
LEROUX Michel	
LESBRE Serge	
LONGEON Olivier	
MAIRAL Jean-Claude	
MAMESSIER André	
MAQUIN Gabriel	
MARCHAND Jean-Michel	
MARIOTTE Bernard AKP	
NARBOUX Roland	
NAUD Claude	
PALPACUER Bernard	
PASCIUTO Bertrand	
POINSARD Michel	
RADIGON François	
REVERSAT Gilbert	
RIAMON Marie-Hélène	
ROUSSAT Daniel	
SANSU Nicolas	
SARLES Nathalie	
SAUVADE Bernard	
VERDIER Fabrice	
VERNISSE Pascal	
WARNANT Christophe	
WEISS Maurice	

GILBERT Jean

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical,

Compte tenu de la réception en Préfecture ,le
et de la publication, le

A Orléans , le
Le Président de l'Etablissement public Loire

Le Président de l'Etablissement public Loire
Jean-Pierre LE SCORNET